

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE



2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLP/GHS : *FL 3, SCI 3, SS 1, AH 1, EH A2 C2, SCI 2

SGH02, SGH07, SGH08, SGH09, H226(Liquide et vapeurs inflammables.), H304(Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.), H316(Causes mild skin irritation), H317(Peut provoquer une allergie cutanée.), H402(Harmful to aquatic life), P262(Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.), P280(Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.), P273(Éviter le rejet dans l'environnement.), P301/330/331(EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.), P315(Consulter immédiatement un médecin.), P101(En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.), H315(Provoque une irritation cutanée.), H401(Toxic to aquatic life), H411(Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.)

Danger



3. COMPOSITION

Limonène Xi,N SGH07, SGH08, SGH09, SGH02	N°CAS : 138-86-3 R10-38-43-50/53 H304, 315, 317, 410, 226	N°CE : 205-341-0 AH 1, SCI 2, SS 1B, EH A1,C1, FL 3	<= 3.0%
alpha-Pinène Xn SGH02, SGH07, SGH08	N°CAS : 80-56-8 R(10)-38-43-65 H226-303-304-315-317	N°CE : 201-291-9 FL 3, ATO 5(3700), SCI 2, SS 1B, AH 1	<= 74.5%
bêta-Pinène Xn SGH02, SGH07, SGH08	N°CAS : 127-91-3 R(10)-38-43-65 H226-304-315-317	N°CE : 204-872-5 FL 3, SCI 2, SS 1B, AH 1	<= 0.5%

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	: Placer le sujet au repos à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer abondamment à l'eau au moins 15 min. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	: Rincer abondamment la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Extincteurs à gaz carbonique, à poudre ou à mousse.
Contre-indication	: Jet d'eau direct.
Mesures de prévention	: Eviter l'inhalation des vapeurs d'incendie. Porter un appareil respiratoire. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés aux flammes.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Eloigner toute source potentielle d'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer. (voir Rubrique 8).
Environnement	: Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.
Méthodes de nettoyage	: Les fuites importantes doivent être contenues par du sable / une poudre absorbante inerte, puis détruire selon la réglementation en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	: Manipuler dans un local aéré à l'abri de toute source d'ignition et de chaleur. Le port de lunettes, de gants et de vêtements de protection est requis. Ne pas fumer, manger ou boire sur les aires de travail.
Stockage	: Conserver de préférence, dans les containers d'origine fermés, bien pleins, à l'abri de l'air, de la lumière, à température stable et modérée.
Durée de vie	: 24 mois à compter de la date d'envoi, dans des conditions normales de stockage.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire	: Eviter de respirer des vapeurs chaudes. Assurer une bonne aération.
Protection pour les yeux	: Le port des lunettes de protection est requis.
Protection pour les mains	: Le port de gants est requis.
Protection pour la peau	: Le port de vêtements de protection est requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	: Liquide limpide à température ambiante
Couleur	: Jaune pâle à jaune très pâle
Odeur	: Fraîche, aromatique, épicée
Point éclair en °C (cuve fermée)	: +34°
Densité à 20°C	: 0,870 à 0,890
Indice de réfraction à 20°C	: 1,470 à 1,480
Pouvoir rotatoire à 20°C	: +20° à +40°
Solubilité	: Soluble dans l'éthanol

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	: Pas de modification significative dans les conditions de stockage détaillées en rubrique 7.
Réactivité	: Pas de réaction connue dans les conditions d'utilisation détaillées en rubrique 7.
Conditions à éviter	: Température excessive et source d'ignition.
Matières à éviter	: Eviter le contact ou la contamination avec les acides forts et les agents oxydants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

☞ Source RIFM

Effet par ingestion ☞	: DL50 pour le rat > 5000 mg/kg
Effet par contact avec la peau ☞	: DL50 pour le lapin > 5000 mg/kg
CMR naturellement présent	: *Toluène <0.01% (REP 2), méthylchavicol <0.01% (CAR 2/ MUT 2)
Solvant(s) résiduel(s)	: non applicable
Allergènes Cosmétiques (1223/2009/CEE)	: Certificat sur demande
Restrictions IFRA	: *L'huile essentielle d'Immortelle Espagne n'est pas explicitement réglementée par l'IFRA. Détail des constituants limités disponible sur la fiche technique.
Législation arôme	: /

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Eviter la contamination des sols, des eaux de surface et souterraines. Biodégradabilité non déterminée.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Proscrire le rejet en milieu naturel (air, sol, eau). Détruire les déchets par incinération conformément à la réglementation en vigueur. La réutilisation des emballages vides est déconseillée.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Code douanier : 33012941
Dangers pour le transport : UN 1169, Extraits aromatiques liquides, 3, III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations particulières à la substance ou au mélange :

pas de données disponibles

Évaluation de la sécurité chimique :

pas de données disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Dernière modification : *13/10/2016 mise à jour IFRA, CMR & identification des dangers

